

COMPTE RENDU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

25 NOVEMBRE 2021

I. Installation du Conseil d'Établissement

Mme. Durand-Assouly, Provisseure, souhaite la bienvenue aux membres du CE et procède au pointage des personnes présentes (soit 28 au total) à cette séance en visioconférence.

Le quorum étant atteint, Mme Durand-Assouly remercie les membres du CE et donne la parole à M. le Conseiller culturel, M. Sutter.

M. le Conseiller culturel salue l'ensemble des membres et rappelle que ce jour est également la troisième Journée internationale des professeurs de français.

Il souhaite donc rendre hommage en particulier aux professeurs de français du LFV sans oublier les autres professeurs pour leur contribution au rayonnement de la francophonie dans le monde.

Aujourd'hui, les enseignants sont confrontés à des situations d'enseignement inédites.

Il exprime son remerciement pour leur résilience et leur compréhension dans la gestion de cette crise.

Le poste diplomatique collabore étroitement avec le LFV. Une dynamique très positive s'est mise en place en au-delà des contraintes afin de préparer l'avenir et lancer des actions positives. Notamment des initiatives visant à créer et partager de la culture pour la mettre à disposition du LFV en particulier par le biais du Studio Molière.

Pour finir, il assure au LFV son soutien quotidien et dans la durée pour préparer des actions importantes.

Mme Durand-Assouly remercie M. le conseiller culturel et ouvre la séance

II. Désignation du secrétaire de séance

Mme Kourimsky-Preiningner (Présidente de l'UPEL) sera la secrétaire.

III. Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du CE du 24 juin 2021
3. Installation du nouveau CE et de ses instances
4. Point sur la rentrée
5. Carte des emplois
6. Tarifs et budget 2022
7. Sortie d'inventaire

Adopté à l'unanimité

IV. Adoption du procès-verbal du CE du 24 juin 2021

Le PV est adopté à l'unanimité.

L'APE demande l'envoi d'une version préliminaire aux membres du CE afin de pouvoir mieux se préparer.

M. Smoluch rappelle que le PV ne peut être diffusable avant le CE, néanmoins, il est possible de prendre des notes et de les diffuser aux représentants des parents après contrôle de la direction.

V. Installation du CE et de ses instances

Mme Durand-Assouly remercie les membres du conseil pour leurs réponses rapides.

En outre, elle prie les membres du CVL Fanny Vavrovski, Fanni Couillard et Benedikt Mustafa de se présenter et de présenter leurs projets pour cette année scolaire

L'installation du CE et de ses instances est validée à l'unanimité

VI. Point rentrée

Effectifs

En cette année 2021-2022 nous sommes à 1796 élèves. Par rapport à l'année dernière on constate une perte de dix élèves due à la fermeture de la CPGE.

La répartition des élèves se traduit par 38% d'élèves français, 36% d'élèves autrichiens et 25% d'élèves provenant de pays tiers.

On recense 223 élèves en maternelle (12,4%), 671 élèves au collège (37,3%) et 902 au lycée (50,2%).

Madame Durand-Assouly souligne que ces nombres sont à prendre avec précaution étant donné qu'ils ont été pris à la rentrée et que les effectifs ont changé depuis la rentrée du 3 septembre.

Monsieur Rey précise que les chiffres en maternelle ont légèrement progressé (228 élèves).

Les effectifs sont donc stables voire en très légère hausse.

En élémentaire, Madame Morvan constate une légère hausse due à des fluctuations habituelles.

Quelques élèves viennent d'écoles autrichiennes ou des écoles francophones de Vienne.

En ce qui concerne la stabilité de la structure : de la maternelle au primaire la structure est stable, avec au primaire une fluctuation de 5 à 7 classes par niveau et dans le niveau collège et lycée, il y a en moyenne 5 classes par niveau pour des classes de 23-24 élèves en moyenne.

Calendriers Matura

M. Wielander présente le calendrier de la Matura.

En novembre les élèves ont été informés de l'organisation et des dates de la Matura.

Les sujets de l'oral ont déjà été donnés aux élèves, ceux-ci sont déjà officiellement inscrits pour l'épreuve orale de la Matura.

Mai – juin : 5.5. Matura écrite
23.5. Résultats
30.5-4.6 Matura orale

Il se peut que le ministère autrichien modifie les modalités et apporte des mesures de soulagement, mais on espère que l'année se passera normalement.

Calendrier des examens collège et lycée

Le calendrier des examens pour la ZECO n'ayant pas encore été reçu, il est difficile de se prononcer sur les dates.

Les élèves de 3^{ème} ont déjà pu s'inscrire au DNB.

En ce qui concerne le Baccalauréat et les épreuves anticipées de français, les inscriptions vont arriver prochainement.

En ce qui concerne les échéances des épreuves :

La troisième semaine de mars 2022, les premières épreuves de spécialités se tiendront pour les élèves de terminale.

En mai, se tiendront les épreuves de Section internationale du DNB.

Aux alentours du 8.6 se tiendra l'épreuve de Philosophie et le Grand oral se tiendra autour de 14.6 et 20.6.

Les résultats du bac sont prévus autour du 29-30.6.

Ces dates restent néanmoins à confirmer, et ne sont pas encore officielles comme le rappelle Mme Baudinet.

En ce qui concerne les épreuves blanches, sont prévues 4 épreuves en philosophie, spécialité en janvier, des épreuves de français à l'écrit et à l'oral, ainsi que des épreuves de DNB.

Projet d'évaluation : Ce projet constitue une commande institutionnelle de la part du ministère de l'éducation nationale dans chaque établissement de France et de l'AEFE.

En raison du fait que le bac a été transformé et que de nombreux contrôles continus ont été mis en place, il était donc important de mettre en place un projet d'évaluation.

Madame Durand-Assouly rappelle que ce projet est discuté et validé en conseil pédagogique et doit être ensuite présenté en conseil d'établissement

Monsieur Kinder présente aux membres du CE tout d'abord la répartition des notes au Bac. Puisque le contrôle continu est devenu important, assurer et garantir l'égalité de traitement des élèves sur le contrôle continu et au niveau de la zone, le projet d'évaluation a été partagé avec la ZECO.

Ensuite M. Kinder présente aux membres les parties principales du texte du projet d'évaluation

Les représentants d'élèves demandent une meilleure communication concernant la différence entre les types d'évaluations sommatives et évaluatives.

L'APE demande si ce projet d'évaluation donnera lieu à terme à une harmonisation du modus operandi des professeurs quant à la notation.

L'UPEL fait remarquer que la réforme du bac, qui plus est dans un contexte de crise sanitaire, et contrairement à son intention de base, n'a pas contribué à déstresser les élèves. Le système de contrôle continu fait en sorte que les élèves se trouvent exposés à une charge de travail élevée et continue.

M. Smoluch confirme que les élèves se trouvent en contrôle permanent et le syndicat qu'il représente dénonce depuis 3 ans cette réforme. C'est un facteur d'anxiété pour les élèves.

L'UPEL renchérit, beaucoup d'élèves ont l'impression d'être sous stress en permanence et considèrent que cela est normal, il n'y a plus de moment de repos.

L'APE rajoute qu'au LFV, les élèves ont des horaires plus lourds en moyenne que les élèves de France.

Il y a notamment beaucoup d'options et les familles ont parfois tendance à en choisir trop, cela serait un élément à prendre en compte dans l'évaluation.

Les représentants des élèves confirment les propos émis. Beaucoup d'élèves sont en état d'anxiété.

Une possibilité serait éventuellement de passer à un système de semestre.

M. Kinder précise que le passage en semestrialisation est un gros travail qui prendra du temps. C'est un système qui a des avantages et des inconvénients (notamment en ce qui concerne Parcoursup).

Mme Durand-Assouly : Il y a plusieurs facteurs générateurs d'anxiété : la réforme du bac et la crise du covid mais également une pression pour l'accès aux études supérieures du côté des grandes écoles et de Parcoursup et parfois des familles. Les élèves sont donc très anxieux de leurs notes et de leur réussite

Représentant des élèves : le stress mental est une chose que les parents autrichiens reprochent au LFV et qui les fait fuir.

M. Ugo tire la sonnette d'alarme, constate que les élèves sont stressés de plus en plus tôt. Il faut attirer l'attention sur le fait que les élèves ne doivent pas prendre toutes les options.

VII. Carte des emplois

Il y a actuellement 71 professeurs résidents et 2 professeurs expatriés à mission pédagogique
Le renouvellement de cette carte des emplois est votée à l'unanimité.

VIII. Tarifs et budget 2022

M. Reux commence par remercier les membres du CE, en particulier les parents, à l'issue des nombreuses réunions autour des tarifs qui se sont tenues en amont et qui ont fait l'objet de

débats animés. M. Reux remercie également les autres membres du CE qui ont participé aux réunions préparatoires sur le budget

Cette présentation du budget 2022 est une synthèse qui sera soumise au vote pour avis formé du CE.

- Composition d'un budget

Le budget est un état prévisionnel des recettes et de dépenses par année civile « à cheval » sur 2 années scolaires. Il doit être sincère, véritable et équilibré. Il fait l'objet d'ajustements en cours d'année : les budgets rectificatifs (BR)

Il est composé de

- Recettes à hauteur de 13 millions provenant en grande partie des frais de scolarité,
- Dépenses à hauteur de 9,6 millions d'euros servant principalement à la rémunération des personnels et au fonctionnement courant de l'établissement.

- Fin des doubles flux

Le budget du Lycée français de Vienne est une (petite) partie du budget mondial de l'Aefe voté à Paris.

Or, certaines dépenses (4,3 millions) et recettes (0,4 million) – nécessaires au fonctionnement du Lycée - étaient comptabilisées deux fois au budget : une fois au siège et une autre fois au Lycée (ex : bourses)

La cour des comptes a demandé à supprimer cette double comptabilisation budgétaire. Dès lors, ils ne sont plus dans notre budget ; ils deviennent maintenant des flux de trésorerie.

Sont concernées par ces doubles flux par exemple les participations du Lycée à l'Aefe :

- Remboursement à l'agence d'une partie de la rémunération des fonctionnaires enseignants résidents,
- Les bourses scolaires,
- La participation au fonctionnement du réseau...

Par ailleurs, si l'on tient compte de l'ensemble des flux financiers, l'état français participe à hauteur de 9 millions d'euros au fonctionnement du LFV et si l'on déduit les versements du Lycée à l'Agence, l'aide nette est ramenée à près de 5 millions d'euros par an soit 2 757 € / élève.

- Le calcul des recettes

Les recettes de frais de scolarité sont calculées par rapport au nombre d'élèves attendus x tarifs. Elles représentent 72 % du total des recettes.

19 % des autres recettes portent sur les frais de demi-pension (restaurant scolaire).

Les 9% restant concernent la subvention de la ville de Vienne (3%), les droits d'inscription, les frais d'examen, les frais divers de manuels ou matériels...

- Évolution des effectifs du LFV sur 10 ans primaire et secondaire

Les effectifs du LFV sont en baisse constante depuis 10 ans, la prévision pour 2022 est en légère baisse.

- Tarifs 2022/2023

Le budget en année civile contient deux années scolaires : janvier à juin 2021 (tarifs votés avec une augmentation de 1,47%) et septembre à décembre 2021 pour l'année 2022-2023. Pour cette dernière période, il est proposé une augmentation de 300€ pour l'année scolaire soit 30€/mois soit 5,63% pour tous les niveaux (compte tenu d'une inflation prévue de 4%).

Pour les frais de demi-pension, proposition d'augmentation de 3,32% en moyenne.

Pour les personnels, M. Reux propose une harmonisation des tarifs, poursuivant l'initiative de l'année précédente. Les AESH seraient inclus dans les tarifs des personnels du LFV.

En ce qui concerne les autres tarifs (Thérésianum, Bibliothèque, matériel...) une harmonisation est également proposée sur la base de l'inflation.

Les tarifs concernant le Thérésianum sont dictés par celui-ci. Ils effectuent une augmentation d'environ 3% à 4% tous les ans.

Par soucis de simplification, les autres frais sont harmonisés afin de réduire le nombre de groupes de frais.

Les frais de première inscription ont fait l'objet de discussions avec les parents. M. Reux avait proposé une harmonisation sur le tarif médian européen, donc 800€. Après discussion avec les parents, il a été décidé d'appliquer le taux d'inflation, donc 500€. A l'inverse, une harmonisation à la baisse a été appliquée sur les frais d'inscription du brevet, de la première, du bac, et ce sur les moyennes EGD. Ainsi, les frais du Brevet demeurent à 35€, les frais d'examen de première passent de 165€ à 110€ et les frais des examens de terminale de 330€ à 250€.

- Prévisions de recette

Les recettes sont prévues s'élever à 13,18 millions €

Le tableau présente une colonne « Montant budget » et une colonne « Montant BR1 »

La colonne BR1 vient modifier les prévisions budgétaires à l'issue des discussions avec les parents concernant les augmentations des frais scolaires puisque le LFV proposait une augmentation différenciée par niveau (augmentation de 6% et de 10% au collège et lycée

respectivement) alors que les parents ont choisi une harmonisation des frais tous niveaux confondus, notamment en raison de la forte augmentation de 10% au lycée considérée comme trop importante, entraînant ainsi une légère baisse des frais de scolarité.

La différence des frais de première inscription est plus importante du fait de l'harmonisation des frais.

- Dépenses

Elles sont regroupées dans trois catégories :

- Excellence éducative,
- Accompagner et faire vivre le réseau,
- Fonctions support et immobilier.

Et en trois enveloppes

- Personnel,
- Fonctionnement,
- Investissement (bien valeur > 500 €).
- Orientations budgétaires 2022
 - Poursuivre les efforts d'efficience budgétaire en dépenses de fonctionnement
 - Point de vigilance : eau, gaz et denrées
 - Investir en dépenses d'enseignement (tablette, ENI, PC portable et fixe), travaux, entretien et aménagement du parc immobilier (salle de classe) ainsi qu'en sécurité.
 - Rechercher de nouvelles économies : contrats de photocopieur et nettoyage.
 - Note importante : pour les grands travaux, il sera proposé la constitution de provisions sur la base du Schéma pluriannuel du service immobilier réalisé avec l'expertise du service immobilier de l'Aefe)
- Comment sont calculées les dépenses ?
 - 57 % des dépenses concernent la rémunération des contrats locaux (hors fonctionnaire résidents). Ces dépenses sont estimées en fonction des contrats de travail et de l'évolution de la paie sur les derniers exercices.
 - 13 % des dépenses portent sur les dépenses d'entretien et de prestations externes. Les contrats ont été recensés et estimés : extincteurs, alarme incendie, blanchisserie, ramonage, contrôle des installations électriques, réparation, médecine du travail...
 - 5 % concernent le coût des denrées,
 - 5 % les aides (Vienne et Dgesco)

- et 4% portent sur la viabilisation.
- les 16 % restant concernent les dépenses quotidiennes (fournitures et matériels d'enseignement, viabilisation, téléphone, aménagement immobilier...).

M. Reux souhaite attirer l'attention du CE sur quelques points particuliers du budget prévisionnel :

- 5,5 millions d'euros prévus pour les salaires
- Les dépenses de voyages scolaires (115 000€) sont égales aux recettes
- La ligne dépenses liées au projet d'établissement (50 000€) a été augmentée,
- Concernant la destination entretien mobilier et prestations externe, il est constaté une différence entre les autorisations d'engagement (bons de commande engageant sur plusieurs années) et les crédits de paiement (dépenses effectives versées au fournisseur cette année). Ceci s'explique car des prévisions de contrat à signer : photocopieurs et ménage.

En synthèse, 13 millions d'euros de recettes, 9,6 millions de dépenses et donc 3,5 millions d'euros d'excédent budgétaire avant les flux.

En intégrant les flux non budgétaires, la situation est différente :

Transferts entre le LFV et l'AEFE :

- Participation rémunération résidents : 3,1 millions
- Participation au réseau AEFÉ : 530 000 €
- Heures supplémentaires : 185 452,00 €
- Indemnités de jury d'examen 12 000 €
- Participation au projet immobilier 131 588 €

Transfert entre l'Aefe et le LFV :

- 340 000€

Au total, en prévisionnel, on constaterait ainsi une diminution de la trésorerie de 380 000€ pour l'année 2022, ce qui constituerait un nouveau déficit mais bien moins important que les années précédentes

Il est à noter que ce budget devra faire l'objet d'une réévaluation compte tenu du taux d'inflation. De même il faudra prendre en compte les remboursements découlant des fermetures de classes éventuelles.

L'APE remercie M. Reux pour sa grande pédagogie et sa patience suite aux longues réunions qui ont eu lieu en amont. Ensuite M. Blavignac précise que les associations de parents d'élèves ont émis un certain nombre de propositions.

Les deux premiers scénarios émis par M. Reux à savoir un alignement sur les EGD représentatifs de la région, et ne pas augmenter les tarifs n'ont pas été retenus. Troisième

scénario, la différenciation des tarifs selon les niveaux de maternelle, élémentaire, collège et lycée de 1,33% à 10,76% pour le lycée.

M. Blavignac rappelle que les associations des parents d'élèves ont réagit fortement, notamment au troisième scénario au vu de l'importante augmentation au niveau du lycée

Les associations n'étant pas contre une différenciation de l'augmentation des tarifs, elles auraient souhaité en revanche que ce soit le niveau de maternelle qui présente la plus forte augmentation et non le lycée, puisque le niveau maternelle engendre les coûts les plus élevés du fait de la présence de deux personnels enseignants dans des groupes de petite taille. De plus la plupart des parents d'enfants de maternelle profitent de la subvention de la ville de Vienne.

L'UPEL continue en rappelant que les associations avaient émises d'autres propositions, par exemple une différenciation des frais scolaires selon la provenance des familles (FR/UE/non-UE) ainsi qu'un tarif particulier pour les entreprises payant les frais scolaires pour leurs employés.

L'APE renchérit sur le montant du ticket d'entrée qui est mal vécu par les familles françaises souhaitant intégrer le système (de 430 € à 800 €). Contrairement aux autres EGD, à Vienne il n'y a pas le stress du nombre de places disponibles ; il y a de la place. Par ailleurs, la mise en place d'Eduka, dématérialisation de la procédure d'admission devrait faire baisser les couts.

M. Tinkl de L'APE rappelle que la perte des effectifs est la plus forte au sein des élèves autrichiens et souhaite savoir si le LFV a pris en compte ces chiffres pour l'augmentation prévue des tarifs, sachant que les familles autrichiennes peuvent sans problème quitter le système français pour passer au système autrichien.

Mme DA répond que son expérience montre qu'une hausse n'a pas forcément d'impact sur les inscriptions. Les parents choisissent en fonction de l'offre proposée et pas des tarifs.

M. Reux renchérit en précisant que le public du LFV est en train de changer vers plus d'internationalité

L'APE rappelle que l'inflation prévue de 4% touchera également les parents, alors que leurs salaires ne seront probablement pas augmentés en conséquence.

L'UPEL précise que les deux associations avaient également proposé d'étaler l'augmentation dans le temps sur plusieurs années.

M. Reux rappelle que l'inflation à 4% n'est calculée qu'à partir de septembre 2022 alors que les frais de scolarité de janvier à aout 2022 n'ont augmenté que de 1,47%.

Le CE passe au vote des tarifs : avis favorable :12, défavorable : 5 et abstention : 3

Le CE passe au vote sur l'avis sur le budget favorable : 13 , défavorable : 5 et abstention : 2

IX. Modification du règlement financier

M. Reux présente la proposition de modification du contrat de vie scolaire sur lequel repose le règlement financier.

Une phrase est à rajouter en matière de recrutement concernant l'inscription dématérialisée en ligne sur Eduka

Et une phrase au 3.2 concernant la mensualisation. Tout mois commencé est dû au lieu de tout trimestre entamé est dû.

Ces modifications sont votés à l'unanimité

X. Sortie d'inventaire

Un enseignant de SVT a attiré l'attention sur le fait qu'il y a 22 microscopes non utilisés qu'il souhaiterait donner à l'association caritative « Stimme für Afrika » au Bénin.

Il s'agit donc d'une sortie d'inventaire.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Le don de microscope est également adopté à l'unanimité.

Mme Durand-Assouly remercie les membres du CE pour leur engagement.

M. le Conseiller culturel conclut le CE et remercie les membres pour les débats et les travaux de préparation. Ils ont donné lieu à de nombreuses consultations traduisant un climat constructif et consensuel pour mener le LFV dans son rôle d'éducation avec les français mais aussi avec les autrichiens et les pays tiers, il s'agit là d'une internationalisation importante et souhaitée. L'augmentation des effectifs des élèves permettra d'atteindre un budget plus acceptable.

Le Conseil consulaire a pour mission d'attirer plus d'élèves et de rendre les bourses plus accessibles.

Il conclut en rappelant qu'il faut donner au LFV les moyens pour qu'il puisse prospérer après la crise du Covid qui représente une vraie contrainte pour tous.

La présidente

Magali DURAND-ASSOULY

La secrétaire de séance

Nathalie KOURIMSKY